



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

IMPORTANCE DE LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LE RENDEMENT

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce rapport. Le soutien fourni par le Programme des chaires de recherche du Canada est un investissement de fonds publics. Les responsabilités du programme en matière de reddition de comptes sur l'utilisation des bourses comprennent la présentation de rapports au gouvernement du Canada et à ses parties prenantes, y compris les Canadiens et Canadiens, sur les bénéficiaires du soutien et sur la façon dont les fonds sont utilisés pour atteindre les objectifs du programme. Afin de contribuer à la reddition de comptes, les titulaires de bourse doivent rendre compte annuellement de leurs progrès et faire connaître publiquement la subvention reçue afin de promouvoir la valeur et l'impact du programme dans l'écosystème de recherche canadien et international.

Les renseignements fournis dans ce formulaire seront regroupés pour générer des données sur le rendement du programme. Il incombe aux titulaires de maintenir leur admissibilité et de dépenser les fonds conformément aux lignes directrices du programme. Pour que le programme puisse recueillir des données pour ses activités d'évaluation et de gestion du rendement, les établissements doivent soumettre des rapports sur la mise en place et la gestion des chaires de recherche du Canada dans leurs établissements, tel qu'il est stipulé par le programme.

Si vous avez des questions sur les renseignements requis, veuillez communiquer avec le programme à information@chairs-chaires.gc.ca. Si vous avez besoin de soutien technique, veuillez communiquer avec notre bureau de soutien au 613-995-4273 ou à soutienweb@chairs-chaires.gc.ca.



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), qui relève du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), s'occupe de l'administration quotidienne des programmes interorganismes suivants : Programme des chaires de recherche du Canada; Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada; Programme des chaires de recherche Canada 150; Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada; Fonds Nouvelles frontières en recherche; et Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada.

Le SPIIE s'engage résolument à protéger tout renseignement personnel recueilli et utilisé dans le déroulement et la gestion de ses activités.

Selon le programme de financement du projet, les renseignements personnels sont recueillis conformément à l'alinéa 4(2)a) de la [*Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*](#), à l'alinéa 4(2)a) de la [*Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*](#) et aux articles 4, 5 et 26 de la [*Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*](#).

Vos renseignements seront recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément à la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](#). Ils serviront au fonctionnement des programmes (notamment au recrutement, dans les processus d'évaluation du mérite, le cas échéant); à la planification; à la mesure et à la surveillance du rendement; à l'évaluation; et aux audits. Ils peuvent également servir, sous forme agrégée, aux rapports destinés au gouvernement ou au public. Les statistiques tirées des déclarations volontaires seront toujours présentées sous forme agrégée afin de protéger l'identité de tous et toutes.

Le fait de négliger de soumettre le rapport peut entraîner la suspension du financement jusqu'à ce que le rapport complet soit reçu par le SPIIE.

Pour plus d'information, veuillez consulter le fichier CRSH PCI 016, détaillé dans l'[Info Source du CRSH](#).

Pour toute question ou préoccupation liée au rapport d'étape annuel, veuillez vous adresser au SPIIE à information@chairs-chaires.gc.ca.

Pour plus d'information sur vos droits protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ou sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, ou encore pour accéder à vos renseignements personnels ou pour les corriger, veuillez vous adresser au [coordonnateur de l'AIRP du CRSH \(et du SPIIE\)](#).

Si vous croyez que vos renseignements personnels n'ont pas été utilisés avec soin ou si vous vous inquiétez des pratiques relatives à la protection de la vie privée du CRSH, vous êtes en droit de déposer une [plainte au Commissariat à la protection de la vie privée](#).



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

Remarques :

- En soumettant vos renseignements, vous confirmez que vous avez lu et compris l'avis de confidentialité ci-dessus, et vous fournissez vos renseignements personnels conformément à cet avis.
- Les renseignements personnels d'une tierce partie ne devraient pas être divulgués dans ce rapport sans son consentement.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Établissement	[remplissage automatique]
Période de référence	[remplissage automatique]
Représentante principale ou représentant principal	[remplissage automatique]

SUIVI DU PROGRAMME

Le [Guide d'administration des programmes de chaire](#) décrit les conditions que les établissements doivent respecter pour administrer les chaires de recherche du Canada.

L'établissement doit soumettre un rapport sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du programme par l'administration des chaires de recherche du Canada qui lui ont été attribuées.

Il incombe à l'établissement de s'assurer que la ou le titulaire de chaire satisfait les exigences du programme en matière de rapports.

Les établissements sont tenus de publier une copie du présent rapport tel que soumis (expurgée de toute information d'identification et de tout chiffre **inférieur à cinq**) sur leurs pages Web publiques relatives à la responsabilité et à la transparence dans les sept jours ouvrables suivant la date limite de soumission du rapport au SPIIE. Cette diffusion constitue une exigence de l'[Addenda de 2019 à l'entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006](#). Si un établissement ne parvient pas à satisfaire ces exigences avant les dates limites fixées, suspendra le versement de fonds et l'évaluation par les pairs des candidatures qui lui sont présentées, et ce, jusqu'à ce que les exigences soient satisfaites conformément aux [conséquences prévues](#).



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

1. ATTRACTION ET RÉTENTION

Le Programme des chaires de recherche du Canada appuie l'attraction et la rétention d'un cadre diversifié de chercheuses et de chercheurs de calibre mondial au Canada, soit des chercheuses et chercheurs dont les réalisations exceptionnelles et novatrices ont eu, ou ont le potentiel d'avoir, un impact majeur dans leur domaine.

1. a) À l'aide de l'échelle fournie, évaluez l'importance du financement du Programme dans la capacité de votre établissement à attirer et à retenir un cadre diversifié de chercheuses et de chercheurs de calibre mondial durant la période de référence : (Obligatoire)

- **Attraction de chercheuses et chercheurs du Canada** dans votre établissement
Important
- **Attraction de chercheuses et chercheurs de l'extérieur du Canada** dans votre établissement
Sans objet
- **Rétenzione** des chercheuses et chercheurs dans votre établissement
Très important

1. b) Expliquez votre évaluation.

Si vous avez attribué la cote « Important » ou « Très important » à la question 1. a), donnez un ou deux exemples qui démontrent la façon dont le Programme a joué un rôle clé pour attirer ou retenir des chercheuses et chercheurs exceptionnels dans votre établissement pendant la période de référence. (Obligatoire)

(Maximum 2 000 caractères) : Caractères disponibles : 504

Une nouvelle ressource professorale arrivée en poste à l'été 2021 participa avec succès au processus de sélection des candidatures à soumettre au cycle d'avril 2022 au PRCR. Obtenu à l'automne 2022, la chaire relative à la transition bioénergétique dispose également d'un laboratoire financé par la FCI. Cette chaire permet à l'ENAP de couvrir un champ de recherche particulièrement important dans un contexte d'épuisement des combustibles fossiles, de changement climatique et de respect accru de l'environnement. La titulaire de cette CRC2 et son équipe ont pour principal objectif de contribuer à maximiser la capacité du secteur de la bioénergie à favoriser la sécurité énergétique, à décarboner l'économie et à atténuer les dommages causés à l'environnement.

Par ailleurs, le PCRC joue un rôle indéniable en matière de rétention. En effet, l'une des personnes titulaires d'une CRC2 a été sollicitée par un autre établissement. Cette ressource professorale a rejeté l'offre parce qu'à l'ENAP, elle peut mener ses travaux dans le cadre d'une programmation de recherche financée en grande partie par le PCRC. En effet, l'ENAP laisse à ses titulaires de CRC2 plus de la moitié du financement obtenu par le biais du PCRC. Pour nos titulaires de CRC2, cet argent leur permet de se constituer une équipe, de planifier leurs travaux sur plusieurs années, etc. En outre, à une exception près, nos titulaires de CRC2 bénéficient d'un soutien de la FCI pour financer leur infrastructure de recherche.



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

1. c) (Facultatif) Quels sont les défis posés par le recrutement et la nomination de chercheuses et chercheurs de l'extérieur du Canada pour le Programme? Comment votre établissement les relève-t-il?

(Maximum 2 000 caractères)

2. IMPACT SUR LA CAPACITÉ DE RECHERCHE

L'un des principaux objectifs du Programme des chaires de recherche du Canada est de contribuer à consolider les capacités de recherche. En renforçant ces capacités et en améliorant les réseaux dans des domaines de recherche stratégiques, on donne aux établissements l'occasion de solliciter et de recevoir d'autre financement, optimisant ainsi leur capacité à développer des réseaux d'excellence en recherche. En optimisant les capacités de recherche, on génère des retombées sociales, économiques et culturelles pour la population canadienne.

2. a) Indiquez quels aspects des capacités de recherche de votre établissement ont été considérablement améliorés par le financement du Programme et par le soutien à l'infrastructure de la FCI pendant la période de référence. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (Obligatoire)

- La capacité de l'établissement à attirer du personnel hautement qualifié (PHQ) – y compris des étudiantes et étudiants de premier cycle, de maîtrise, de doctorat, des stagiaires postdoctoraux, des techniciennes et techniciens, des assistantes et assistants de recherche et d'autres catégories de PHQ
- La capacité de l'établissement à financer un PHQ
- La capacité de l'établissement à former un PHQ
- La capacité à multiplier les collaborations de recherche dans l'établissement
- La capacité à conclure des partenariats internationaux
- La capacité à développer des réseaux d'excellence en recherche ou des domaines de recherche solides, conformément au plan de recherche stratégique établi par l'établissement dans le cadre du Programme
- Les possibilités de mener de la recherche dans l'établissement La qualité globale de la recherche menée dans l'établissement
- La capacité de l'établissement à produire de nouvelles connaissances en matière de recherche L'utilisation des résultats de la recherche dans l'établissement



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

3. ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

La recherche démontre que la création d'un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif conduit à une excellence, une innovation et un impact accrus. Une diversité d'expériences, de perspectives et de voix est fondamentale pour atteindre l'excellence dans la recherche.

3. a) Principales mesures appliquées par l'établissement pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans le contexte du Programme

Veuillez mentionner jusqu'à trois des principales mesures favorisant l'EDI, dans le contexte du Programme, entreprises pendant la période de référence, ainsi que leurs répercussions.

Principale mesure favorisant l'EDI n°1

- **Décrivez la principale mesure qui a été entreprise. (387 caractères sur 1500 caractères)**

Pour un établissement de la taille de l'ENAP, on peut dire sans se tromper que notre établissement s'est doté d'objectifs ambitieux en matière de cibles. En plus de déterminer qu'au moins 50% de femmes seraient titulaires de l'une de ses quatre chaires de recherche du Canada, notre établissement a pris la décision de réservé une de ses CRC à une personne issue d'une minorité visible.

- **Cette mesure était-elle liée à un objectif mentionné dans votre plan d'action en matière d'EDI établi dans le cadre du Programme?**

Non

- **Décrivez les résultats et l'impact que cette mesure a générés pendant la période de référence.**

Une ressource professorale nouvellement embauchée a reçu l'appui du personnel du bureau de la recherche lors de la préparation de son dossier de candidature au PCRC. Elle est titulaire d'une CRC2 depuis près de 2 ans. Ses activités de mobilisation des connaissances (publications d'articles scientifiques, participation à des congrès internationaux) reflètent la qualité de ses travaux et font ressortir sa capacité à collaborer autant à l'échelle nationale qu'internationale.

Il est en de même pour la seconde ressource professorale détentrice d'une CRC2. Cette dernière poursuit la consolidation de son réseau de collaboration, et ce, autant au Canada qu'à l'étranger. Son taux de succès en matière de financement de la recherche ne cesse de progresser. Il ne fait aucun doute que cette chercheuse à la réputation déjà bien établie, s'inscrit parmi les chefs de file en émergence dans son domaine d'activités.

- **Décrivez les obstacles rencontrés dans l'application de cette mesure et les stratégies d'atténuation mises en œuvre.**

(300 caractères sur 1500)

Notre stratégie a été discutée en assemblée professorale. Notre corps professoral s'est réjoui des choix effectués par la haute direction. L'identification de nos cibles a été effectuée avec



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

l'appui de notre conseillère ÉDI, laquelle a été embauchée grâce à l'allocation EDI des trois organismes.

- Est-ce que le financement de l'allocation relative à l'équité, la diversité et l'inclusion du Programme a été utilisé pour appliquer cette mesure?

Oui

3. b) Allocation relative à l'EDI du Programme

Veuillez indiquer dans quelle mesure l'allocation relative à l'équité, la diversité et l'inclusion du Programme a aidé votre établissement à appliquer des mesures d'EDI visant à éliminer les obstacles systémiques.

Assez important

3. c) Autres initiatives d'EDI

Fournissez un exemple d'initiative d'EDI en cours dans l'établissement, ratissant plus large que les initiatives associées au Programme et visant à résoudre des obstacles systémiques et à cultiver un environnement de recherche équitable, diversifié et inclusif.

Par exemple, y a-t-il des projets en cours qui soulignent l'importance de l'EDI dans l'excellence de la recherche? Y a-t-il des formations supplémentaires offertes globalement dans la faculté? Y a-t-il des initiatives visant à améliorer le climat sur le campus? Le cas échéant, veuillez fournir des hyperliens dans l'encadré ci-dessous. Les URL doivent inclure « <https://> ». À noter : la compilation de ces renseignements constitue une exigence de l'Addenda de 2019 à l'entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006 (clause 39.e), et contextualise le travail mené par l'établissement pour éliminer les obstacles dans le cadre du Programme.

Nombre maximal de caractères : 2000 | Caractères disponibles : 814

L'ENAP a mis en place une stratégie visant à accroître la sensibilisation de sa communauté aux engagements qu'elle a prise en matière d'EDI, à ses enjeux et aux nombreux avantages que représente l'EDI, notamment en matière d'enseignement et de recherche.

À titre d'exemples, l'ENAP a créé un poste et embauché une conseillère aux études – profil autochtone. Lors du processus de recrutement d'une nouvelle ressource professorale, les membres du comité d'évaluation des dossiers de candidature ont l'obligation de suivre une formation sur les biais inconscients. Une formation en matière de communication inclusive a également été mise en œuvre. Elle est destinée à tout le personnel de l'ENAP. Par ailleurs, l'ENAP a doté son service aux étudiants d'une toute nouvelle dénomination. L'intitulé « Services à la communauté étudiante » est beaucoup plus inclusif et représentatif. Cette nouvelle dénomination permet également de mettre l'accent sur la notion de communauté, laquelle revêt une importance particulière pour les SCE et pour l'organisation. Enfin, la procédure de dotation des postes de cadres a été mise à jour. Elle comporte maintenant de bonnes pratiques en matière d'EDI.



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

L'un des résultats attendus du Programme des chaires de recherche du Canada est de faire le meilleur usage possible des ressources de recherche au moyen d'une planification stratégique institutionnelle.

4. UTILISATION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES

4. a) À l'aide de l'échelle fournie, évaluez dans quelle mesure les décisions relatives à l'attribution des bourses du Programme dans votre établissement sont fondées sur le plan de recherche stratégique du Programme présenté par votre établissement.

Dans une large mesure

4. b) (Facultatif) Citez une réussite notable de votre établissement pendant l'année de référence par rapport à la mise en œuvre du plan de recherche stratégique du Programme.

(Nombre maximal de caractères : 2000 | Caractères disponibles : 1088)

Pour l'année de référence, l'ENAP a effectué deux initiatives qui s'inscrivent dans la troisième priorité du *Plan stratégique de recherche* (2022-2025) de l'ENAP, à savoir « Consolider les secteurs d'expertise et développer des thématiques en émergence ».

1. À l'hiver 2025, l'ENAP a lancé un appel à candidatures afin de pourvoir un poste de professeur·e lié à une CRC2. S'inscrivant dans le domaine du développement, de l'implantation et de l'évaluation des actions, programmes ou politiques publiques à l'égard des jeunes et des populations en situation de vulnérabilité, cette CRC2 aura notamment pour but, si ce n'est d'accroître, d'assurer la poursuite du développement de ce champ d'expertise de l'ENAP.
2. Au cours de la même période, seul le travail de réflexion menant à un appel d'intérêt à soumettre un dossier de candidature au PCRC sur les enjeux émergents en administration publique a été amorcé.

5. SOUTIEN DE L'ÉTABLISSEMENT ET TEMPS PROTÉGÉ POUR LA RECHERCHE

Comme critère d'évaluation du programme, les établissements doivent démontrer qu'ils fourniront aux titulaires de chaire le soutien dont ils ont besoin pour assurer le succès de leurs travaux, comme du temps protégé pour la recherche, du mentorat (le cas échéant), des fonds de recherche supplémentaires, des locaux à bureaux, du soutien administratif et l'embauche d'autres membres du corps professoral.

5. a) Le temps protégé pour la recherche est une composante d'une chaire de recherche, qui offre à la personne suffisamment de temps pour se concentrer sur son programme de recherche. Il peut s'agir, par exemple, d'exemptions de cours, d'attentes réduites en matière de services ou de tâches administratives, ou encore d'un soutien administratif accru.

Veuillez répondre aux questions suivantes :

Oui, notre établissement accorde du temps protégé pour la recherche aux titulaires de chaire.

Autre (expliquez dans l'encadré ci-dessous)

Nombre maximal de caractères : 1000 | Caractères disponibles : 12

Compte tenu que nous avons un petit nombre de chaires (n=4), nous n'avons pas de politique

8 | Page



RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

institutionnelle en matière de temps protégé pour la recherche. Or, depuis la préparation de nos tout premiers dossiers de candidature au PCRC, l'ENAP accorde du temps de recherche à ses titulaires. Ils sont tous dispensés de deux tâches d'enseignement par année. Cela fait en sorte qu'ils peuvent consacrer au moins 50% de leur temps à leurs activités de recherche.

En outre, après entente avec l'ENAP, les titulaires de CRC ont la possibilité d'utiliser un dégrèvement provenant de leur banque afin d'accroître encore davantage le temps consacré à leur programmation de recherche. Enfin, certains titulaires peuvent obtenir un dégrèvement discrétionnaire si le volume de leurs activités de recherche le justifie (ex. obtention d'une subvention en partenariat). Leurs activités d'enseignement peuvent ainsi se réduire à un cours par année au lieu des quatre prévus à leur convention collective.

[Si la réponse est « Non », la question et l'encadré suivants s'affichent] Veuillez fournir des précisions.

(Maximum 1 000 caractères)

6. AUTRES COMMENTAIRES ET/OR SUGGESTIONS

6. a) Utilisez cette section pour décrire les succès ou les défis que vous avez rencontrés cette année dans la gestion du Programme des chaires de recherche du Canada dans votre établissement. Les réussites obtenues par rapport au plan de recherche stratégique du Programme présenté dans votre établissement doivent être mentionnées à la question 4. b) seulement et ne devraient pas être répétées ici. Incluez toute suggestion d'amélioration ou de modification du Programme que vous pourriez avoir.

Nombre maximal de caractères : 2000 | Caractères disponibles : 600

Nous avons remarqué que les titulaires de chaires soumettent leur rapport (partie A 2) sans que l'établissement ait préalablement la possibilité de faire corriger une, voire des erreurs.

Par exemple, en réponse à la question suivante « Veuillez indiquer par quel processus le temps protégé vous a été accordé », une personne titulaire d'une CRC2 a mentionné avoir « négocié avec mon établissement, ma faculté ou mon département » afin de disposer de 20% de son temps pour la recherche. Dans un autre rapport, la personne titulaire a déclaré qu'il « existe une politique à l'échelle de l'établissement qui s'applique à tous les titulaires de chaire » et qu'elle disposait de 75% de son temps pour mener ses activités de recherche.

Or, bien que l'ENAP ne dispose pas d'une politique institutionnelle officielle, notre établissement se fait un point d'honneur d'honorer ses engagements inscrits dans les dossiers de candidature en accordant au moins deux dégrèvements d'enseignement à tous ses titulaires de chaires. Cela fait en sorte que les titulaires de chaires ne dispensent pas plus de deux cours par année au lieu des quatre prévus à la convention collective des professeur.e.s de l'ENAP.



Government
of Canada Gouvernement
du Canada

RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

Par conséquent, il serait peut-être opportun de permettre aux établissements de consulter les rapports (partie A 2) de leurs titulaires de chaire avant qu'ils ne soient soumis dans le portail Convergence.